

CANADA  
VILLE DE WARWICK  
MRC D'ARTHABASKA  
PROVINCE DE QUÉBEC

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Ville de Warwick tenue le 4 mai 2020, à 19 heures 30 par visioconférence.

**SONT PRÉSENTS :**

Mesdames les conseillères,  
Messieurs les conseillers,

Charles Martel,  
Noëlla Comtois,  
Amélie Hinse,

Pascal Lambert,  
Martin Vaudreuil,  
Étienne Bergeron,

tous formant quorum sous la présidence de monsieur Diego Scalzo, maire, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

**ACCEPTATION/TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS :**

CONSIDÉRANT QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours;

CONSIDÉRANT QUE le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020 prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de huit (8) jours, soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence Zoom;

2020-05-111 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par le service de visioconférence Zoom.

Adoptée.

Madame Noëlla Comtois se joint à la séance par visioconférence.

**DÉPÔT ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à chacun des conseillers municipaux de la Ville de Warwick par courriel du 1<sup>er</sup> mai 2020;

Séance tenante, l'ordre du jour est modifié par le report du dossier 9.2.3 Aréna Jean-Charles-Perreault/Demande de cautionnement pour une consolidation bancaire avec Desjardins dans affaires nouvelles;

2020-05-112 Aucune autre affaire nouvelle n'étant ajoutée, sur une proposition de la conseillère madame Amélie Hinse, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

Adoptée.

**DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS D'AVRIL 2020 :**

2020-05-113 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020 soit adopté tel que rédigé et déposé.

Adoptée.

**TRÉSORERIE :**

2020-05-114 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la liste des revenus au 30 avril 2020 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

**LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES ET PAYÉES SELON LE RÈGLEMENT NUMÉRO 097-2007 DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL :**

2020-05-115 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil municipal approuve la liste des dépenses autorisées et payées selon le Règlement numéro 097-2007 totalisant 74 418,78 \$ (dépôt direct des salaires) et de 608 760,65 \$ pour le mois d'avril 2020 pour le fonds d'administration général, le tout tel que déposé et annexé à la présente.

Adoptée.

**DÉPÔT/DIVERS DOCUMENTS :**

**RAPPORT DE LA DIRECTRICE DE L'URBANISME PAR INTÉRIM - AVRIL 2020 :**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose la liste des permis émis au 30 avril 2020 par le service de l'urbanisme.

**RAPPORT DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE :**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la responsable de la bibliothèque, madame Katia Houle, au 30 avril 2020.

**DOSSIERS À TRAITER :**

**URBANISME :**

**DÉCISION/DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MADAME ANNIE BILODEAU ET MONSIEUR DANNY MARTEL :**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2020/06 soumise par madame Annie Bilodeau et monsieur Danny Martel concernant l'immeuble situé au 6, rang des Chalets (lot 4 907 172 du Cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance d'études tenue le 14 avril 2020 informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

**DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)**

**URBANISME : (SUITE)**

**DÉCISION/DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MADAME ANNIE BILODEAU ET MONSIEUR DANNY MARTEL : (SUITE)**

CONSIDÉRANT QU'un avis a été publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union de Victoriaville*, édition du 15 avril 2020 et sur les médias sociaux, soit Facebook et le site Internet de la Ville;

2020-05-116 Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2020/06 concernant la propriété de madame Annie Bilodeau et monsieur Danny Martel soit acceptée afin de permettre la construction d'un garage isolé ayant une marge de recul avant de 5,6 mètres comparativement aux 15 mètres prescrits à l'article 5.3.2 g) du Règlement de zonage numéro 270-2019, et ce, conditionnellement au lotissement des deux (2) terrains.

Adoptée.

**DÉCISION/DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR NICOLAS CÔTÉ :**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2020/07 soumise par monsieur Nicolas Côté concernant l'immeuble situé au 39, route 116 Est (lot 4 905 479 du Cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance d'études tenue le 14 avril 2020 informant le conseil que la demande devrait être acceptée pour la marge de recul avant et refusée pour la marge de recul latérale gauche;

CONSIDÉRANT QU'un avis a été publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union de Victoriaville*, édition du 15 avril 2020 et sur les médias sociaux, soit Facebook et le site Internet de la Ville;

2020-05-117 Après délibérations du conseil, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil rejette la décision du comité consultatif d'urbanisme et que la demande de dérogation mineure numéro 2020/07 concernant la propriété de monsieur Nicolas Côté soit acceptée afin de permettre la construction d'un garage rattaché avec une marge de recul avant de 12,67 mètres comparativement aux 15 mètres prescrits et une marge de recul latérale gauche de 1,40 mètre comparativement aux 5 mètres prescrits à l'article 5.3.2 b) du Règlement de zonage numéro 270-2019.

Adoptée.

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)/IMMEUBLE DU 132, RUE SAINT-LOUIS :**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierrick Lapointe-Tremblay a présenté à la Ville de Warwick une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé au 132, rue Saint-Louis, connu

également comme le lot 4 906 389 du cadastre du Québec, afin de permettre des travaux projetés dans le cadre du programme Rénovation Québec, soit le changement des galeries, la peinture, l'ajout de bacs à fleurs, la restauration des portes et fenêtres, la réparation des joints de brique et le soffite sous les galeries;

### **DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)**

#### **URBANISME : (SUITE)**

#### **PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)/IMMEUBLE DU 132, RUE SAINT-LOUIS : (SUITE)**

CONSIDÉRANT QUE tous les plans, documents et informations exigibles en vertu du Règlement numéro 275-2019 sur les PIIA ont été remis au service de l'urbanisme en accompagnement de la demande;

CONSIDÉRANT QUE le service d'urbanisme a procédé à la vérification de la demande de permis à l'égard de la réglementation d'urbanisme et a transmis la demande au comité consultatif d'urbanisme dans un délai de trente (30) jours du dépôt de la demande dûment complétée après avoir constaté qu'elle était complète et conforme;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a évalué la demande en fonction des objectifs et des critères d'aménagement fixés dans le cadre du règlement relatif au PIIA;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter la demande d'approbation du PIIA en date du 14 avril 2020;

2020-05-118 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'approuver cette demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Adoptée.

#### **PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)/IMMEUBLE DU 26, RUE SAINT-JOSEPH :**

CONSIDÉRANT QUE madame Véronique Pepin a présenté à la Ville de Warwick une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé au 26, rue Saint-Joseph, connu également comme le lot 4 906 107 du cadastre du Québec, afin de permettre divers travaux de construction, soit le changement du revêtement de la toiture en bardeau d'asphalte gris foncé, la réfection du soffite gris foncé, la réfection de la porte d'entrée de couleur noire, la réfection de la galerie avant en bois traité et l'ajout d'un petit toit par-dessus la fenêtre gauche;

CONSIDÉRANT QUE tous les plans, documents et informations exigibles en vertu du Règlement numéro 275-2019 sur les PIIA ont été remis au service de l'urbanisme en accompagnement de la demande;

CONSIDÉRANT QUE le service d'urbanisme a procédé à la vérification de la demande de permis à l'égard de la réglementation d'urbanisme et a transmis la demande au comité consultatif d'urbanisme dans un délai de trente (30) jours du dépôt de la demande dûment complétée après avoir constaté qu'elle était complète et conforme;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a évalué la demande en fonction des objectifs et des critères d'aménagement fixés dans le cadre du règlement relatif au PIIA;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter la demande d'approbation du PIIA en date du 14 avril 2020;

**DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)**

**URBANISME : (SUITE)**

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)/IMMEUBLE DU 26, RUE SAINT-JOSEPH : (SUITE)**

2020-05-119 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'approuver cette demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Adoptée.

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION/PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE :**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'arrêté 2020-008 du 22 mars 2020, toute procédure impliquant le déplacement ou le rassemblement de citoyens et faisant partie du processus décisionnel d'un organisme municipal est suspendue ou remplacée;

CONSIDÉRANT QUE c'est le conseil municipal qui détermine si l'assemblée publique est suspendue ou remplacée;

CONSIDÉRANT QUE si le conseil souhaite que le processus d'adoption de l'acte visé par l'assemblée publique se poursuive, il doit le désigner comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers et l'assemblée de consultation est alors remplacée par une consultation écrite annoncée quinze (15) jours au préalable par un avis public; ceci a pour effet d'annuler l'assemblée;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge prioritaire les projets de modification au Règlement de zonage numéro 270-2019 et au Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 277-2019 en raison entre autres d'une opportunité économique importante dans les zones P-4 et I-3;

2020-05-120 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'assemblée de consultation pour les dérogations mineures et pour les projets de règlements numéros 300-2020 et 301-2020 soit remplacée par une consultation écrite annoncée quinze (15) jours au préalable par un avis public, ceci ayant pour effet d'annuler l'assemblée publique de consultation.

Adoptée.

**ADMINISTRATION ET GREFFE :**

**NOMINATION/MAIRE SUPPLÉANT :**

CONSIDÉRANT QUE l'article 56 de la Loi sur les cités et villes stipule que le conseil municipal peut désigner un conseiller comme maire suppléant pour la période qu'il détermine;

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant ou tout autre conseiller peut représenter la Ville lors des assemblées régulières ou spéciales du conseil de la MRC d'Arthabaska en cas d'absence du maire;

## DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

### ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

#### NOMINATION/MAIRE SUPPLÉANT : (SUITE)

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de nommer un substitut au maire lorsque celui-ci ne peut assister aux séances du conseil de la MRC d'Arthabaska;

2020-05-121 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la conseillère madame Noëlla Comtois soit nommée mairesse suppléante pour les six (6) prochains mois;

QUE madame Noëlla Comtois, mairesse suppléante de la Ville de Warwick soit nommée substitut au maire, monsieur Diego Scalzo, lors des séances du conseil de la MRC d'Arthabaska, et ce, jusqu'au 2 novembre 2020;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo, la conseillère, madame Noëlla Comtois, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux et la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, madame Jacqueline Vallée, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Warwick, les chèques et toutes autres pièces justificatives qui sont ou peuvent être requises à la Caisse Desjardins des Bois-Francis;

QUE seulement deux (2) des quatre (4) signatures soient requises, soit celles du maire et de la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou de leur remplaçant respectif.

Adoptée.

#### AUTORISATION/DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LE DÉNEIGEMENT DES TERRITOIRES URBAIN ET RURAL :

2020-05-122 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux à demander des soumissions par appels d'offres publics dans le journal *La Nouvelle Union* et le babillard électronique *SÉAO*, soit une pour le déneigement du territoire urbain et une autre pour le territoire rural avec l'option trois (3) ans et cinq (5) ans.

Adoptée.

#### DÉCISION/OFFRE DE PRIX TONTE DE GAZON 2020 :

CONSIDÉRANT QUE selon le Règlement numéro 253-2018 sur la gestion contractuelle, la Ville de Warwick peut octroyer des contrats de gré à gré pour des montants supérieurs à 25 000 \$ mais inférieurs au seuil décrété par le ministre en vertu de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu trois (3) offres de prix pour la tonte de gazon sur tout son territoire, soit les suivantes (taxes incluses) :

- Pelouse Expert EB de Victoriaville ..... 97 728,75 \$
- Pelouse Plus 2008 de Warwick..... 70 663,60 \$
- Entretien VLF SENC de Victoriaville ..... 58 439,95 \$

2020-05-123 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

## DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

### ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

#### DÉCISION/OFFRE DE PRIX TONTE DE GAZON 2020 : (SUITE)

QUE la Ville de Warwick octroie le contrat de tonte de gazon pour tout son territoire à *Entretien VLF SENC* de Victoriaville pour une période d'un (1) an, représentant vingt-deux (22) tontes pour l'année et le nettoyage du printemps et en autorise le paiement au montant estimé à 50 828,40 \$ plus les taxes applicables, réparti sur une base mensuelle.

Adoptée.

#### MINISTÈRE DES TRANSPORTS/PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2020 :

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports (MTQ) a versé une compensation de 36 783 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Ville visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick atteste la véracité des frais encourus admissibles au Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) de la part du MTQ, tel qu'indiqué à la page 14-3 (S51-3) du rapport financier 2019;

2020-05-124 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la municipalité conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée.

#### OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION VICTORIANVILLE-WARWICK/ADOPTION DE LA VERSION 2 DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020 :

2020-05-125 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick approuve la version numéro 2 des prévisions budgétaires 2020 de l'*Office municipal d'habitation de Victoriaville-Warwick* démontrant des revenus de 225 834,42 \$, des dépenses de 420 493,95 \$ et un déficit de 194 659,53 \$;

QUE ce conseil autorise un paiement de 19 465,95 \$ à l'*Office municipal d'habitation de Victoriaville-Warwick* pour l'année 2020, représentant une implication financière de 10 % du déficit de la part de la Ville de Warwick.

Adoptée.

#### KEZBER/PROPOSITION BANQUE D'HEURES :

2020-05-126 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le paiement d'une banque d'heures au montant de 11 400 \$, représentant 100 heures de services pour la connexion au nouveau serveur, les transferts de données, la configuration de l'ensemble et du support technique additionnel après l'implantation du système.

Adoptée.



## **DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)**

### **ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)**

#### **COVID-19/CONFIRMATION DES SERVICES JUGÉS ESSENTIELS :**

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité régie par la *Loi sur les cités et villes* doit avoir un directeur général, lequel en est le fonctionnaire principal (articles 112 et 113 L.C.V.);

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, dont les fonctions sont notamment prescrites par la *Loi sur les cités et villes*, assure un rôle de premier plan dans l'évaluation des critères amenant à identifier les services municipaux, les classer et déterminer ceux qui doivent être considérés essentiels;

CONSIDÉRANT QUE suivant les recommandations du directeur général, il appartient par contre au conseil municipal, par résolution, d'adopter la liste énumérant les services jugés essentiels et identifier les ressources requises à cet égard;

2020-05-127 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil confirme les services suivants comme jugés essentiels depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire le 13 mars 2020 :

1. Administration municipale (réceptionniste, adjointe à la direction générale, technicienne en comptabilité, directrice générale et directrice générale adjointe);
2. Service de l'urbanisme (directrice et technicien en aménagement du territoire);
3. Service incendie (directeur et préventionniste);
4. Service des travaux publics (le directeur et tous les cols bleus);
5. Service des communications (la coordonnatrice);

QUE depuis le 20 avril 2020, le département d'horticulture (coordonnatrice et horticultrice) s'ajoute aux services jugés essentiels.

Adoptée.

### **LOISIRS ET CULTURE :**

#### **AUTORISATION/TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TOITURE DU GARAGE MUNICIPAL DE LA SALLE DU CANTON :**

2020-05-128 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil mandate *Bergeron Construction inc.* de Warwick pour effectuer la réfection de la toiture en tôle du garage situé près de la Salle du Canton et en autorise le paiement au montant estimatif de 4 713 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

### **SERVICE INCENDIE :**

#### **RENOUVELLEMENT/CONTRAT DE LOCATION RADIO COMMUNICATION DES SERVICES INCENDIE ET TRAVAUX PUBLICS :**

CONSIDÉRANT QUE selon le Règlement numéro 253-2018 sur la gestion contractuelle, la Ville de Warwick peut octroyer des contrats de gré à gré pour des montants supérieurs à 25 000 \$ mais inférieurs au seuil décrété par le ministre en vertu de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*;

**DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)**

**SERVICE INCENDIE : (SUITE)**

**RENOUVELLEMENT/CONTRAT DE LOCATION RADIO COMMUNICATION DES SERVICES INCENDIE ET TRAVAUX PUBLICS : (SUITE)**

2020-05-129 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise le renouvellement du contrat relativement à la location d'appareils de télécommunication d'une durée de soixante (60) mois au *Groupe CLR inc.* de Trois-Rivières pour les services de protection contre les incendies et des travaux publics et en autorise le paiement au montant de 76 895,40 \$ plus les taxes applicables, réparti sur une base mensuelle;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, sont et soient autorisés à signer tous les documents donnant plein effet à la présente.

Adoptée.

**MRC D'ARTHABASKA/SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES - PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2019 :**

CONSIDÉRANT QUE le Schéma de couverture de risques est entré en vigueur le 23 mars 2009;

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prescrit à toute autorité locale ou régionale et à toute régie intermunicipale, chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, l'obligation d'adopter et de transmettre annuellement au ministre de la Sécurité publique un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

2020-05-130 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil de la Ville de Warwick adopte le rapport d'activités pour l'année 2019 présenté au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska.

Adoptée.

**TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU :**

**TERRAPURE ENVIRONNEMENTAL/POMPAGE DE BOUES DE L'ÉTANG NUMÉRO 3 :**

2020-05-131 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick mandate la firme *Terrapure Environnemental* de Lévis pour effectuer le pompage des boues de l'étang numéro 3 vers le lit de séchage et en autorise le paiement au montant estimatif de 43 985 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à la proposition du 16 avril 2020 préparée par madame Mélanie Robert;

QU'un montant estimé à 47 000 \$ soit pris à même le surplus accumulé affecté aux eaux usées.

Adoptée.

**DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)**

**TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)**

**NOUVELLE SIGNALISATION/STATIONNEMENTS SUR LA RUE L'HEUREUX :**

CONSIDÉRANT QUE selon les articles 46 et 47 du Règlement général G-100, les endroits indiquant une interdiction et limitant la durée du stationnement doivent être désignés par résolution du conseil;

2020-05-132 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QU'il est interdit de circuler, de stationner ou d'immobiliser un véhicule en tout temps sur une distance de 33 mètres du côté impair et de 22 mètres du côté pair de la rue L'Heureux à partir de l'intersection de la rue Saint-Louis;

QU'il est interdit de circuler, de stationner ou d'immobiliser un camion de 3 000 kilogrammes et plus en tout temps sur la rue L'Heureux, à partir du 22<sup>e</sup> mètre de la rue Saint-Louis du côté pair, sur une distance de 40 mètres et à partir du 33<sup>e</sup> mètre de la rue Saint-Louis du côté impair, sur une distance de 30 mètres.

Adoptée.

**AUTORISATION/DEMANDE DE SOUMISSIONS TRAVAUX DE PAVAGE :**

2020-05-133 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux soit autorisée à demander des soumissions par appel d'offres public dans le journal *La Nouvelle Union* et le babillard électronique *SÉAO* pour les travaux de pavage d'une partie du 2<sup>e</sup> rang.

Adoptée.

**AUTORISATION/TRAVAUX DE RECHARGEMENT SUR CERTAINES ROUTES :**

2020-05-134 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le directeur des travaux publics, monsieur Sylvain Martel, soit autorisé à faire effectuer les travaux de rechargement des routes Méthot, Pellerin et Goudreau ainsi que les accotements de la route Kirouac par l'entrepreneur ayant déposé une soumission conformément aux résolutions numéros 2020-04-106 et 2020-04-107 adoptées le 6 avril 2020;

QUE ce conseil autorise le paiement des travaux qui ne devront pas excéder les montants suivants (taxes non incluses) :

- La pierre 20-0 mm..... 85 725 \$;
- La niveleuse et le rouleau compresseur..... 18 950 \$;

QUE le financement des travaux sera effectué par le fonds réservé aux carrières et sablières.

Adoptée.

**ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE :**

2020-05-135 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

**ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE : (SUITE)**

QUE la correspondance du 6 avril au 1<sup>er</sup> mai 2020 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

**ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 303-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 294-2019 FIXANT LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE 2020 :**

2020-05-136 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert, appuyé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 303-2020 modifiant le Règlement numéro 294-2019 fixant les taux de taxes pour l'exercice 2020.

Adoptée.

**AVIS DE MOTION :**

Aucun.

**AFFAIRE NOUVELLE :**

**ARÉNA JEAN-CHARLES-PERREAULT/DEMANDE DE CAUTIONNEMENT POUR UNE CONSOLIDATION BANCAIRE AVEC DESJARDINS :**

*Le conseiller, monsieur Pascal Lambert déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt sur cette question en raison qu'il est directeur des opérations à l'aréna Jean-Charles-Perreault, il s'abstient de voter et quitte la visioconférence Zoom à 20 h 27.*

CONSIDÉRANT QUE le *Centre culturel et communautaire de Warwick inc.* désire obtenir un prêt d'une institution financière au montant de 645 000 \$, remboursable sur vingt-cinq (25) ans pour la consolidation bancaire des dettes de l'aréna Jean-Charles-Perreault;

CONSIDÉRANT QUE cette institution financière exige que la municipalité se rende caution de cette obligation;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 28 (3) de la Loi sur les cités et villes, la municipalité peut se rendre caution d'une personne morale vouée à la poursuite de fins mentionnées au deuxième alinéa de l'article 8 de la Loi sur les compétences municipales, toutefois une municipalité de moins de 50 000 habitants doit obtenir l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation pour se rendre caution d'une obligation de 50 000 \$ et plus;

2020-05-137 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick se porte caution en faveur du *Centre culturel et communautaire de Warwick inc.* d'un montant de 645 000 \$ pour vingt-cinq (25) ans selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A »;

QUE la Ville de Warwick accepte de se porter caution, et ce, conditionnellement à l'obtention d'un engagement écrit de la part du *Centre culturel et communautaire de Warwick inc.* à l'effet qu'une copie de l'état des résultats et du bilan soit déposée mensuellement et à l'obtention de l'approbation de la Ville pour toutes les dépenses en immobilisations excédant 5 000 \$;

QUE la Ville de Warwick demande au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation l'autorisation de se rendre caution de cette obligation;



## **AFFAIRE NOUVELLE : (SUITE)**

### **ARÉNA JEAN-CHARLES-PERREULT/DEMANDE DE CAUTIONNEMENT POUR UNE CONSOLIDATION BANCAIRE AVEC DESJARDINS : (SUITE)**

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, sont et soient autorisés à signer tout document utile ou nécessaire par la *Caisse Desjardins des Bois-Francs* concernant le cautionnement en faveur du *Centre culturel et communautaire de Warwick inc.* pour une consolidation bancaire des dettes de l'aréna Jean-Charles-Perreault.

Adoptée.

## **RAPPORT DES COMITÉS :**

Madame Noëlla Comtois offre ses félicitations à madame Olive Hinse Cantin de Warwick qui a reçu la médaille du lieutenant-gouverneur pour reconnaître son engagement social. Également, Madame Comtois souligne la semaine de la santé mentale du 4 au 8 mai 2020.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES :**

Madame Karine Pépin, résidente de la rue du Verger a transmis la question suivante par courriel du 3 mai 2020 :

« *Bonjour, Nous habitons le nouveau quartier résidentiel « rue du Verger » depuis presque 8 ans. Nous avons souvent entendu parler d'un éventuel passage piétonnier pour les résidents qui désirent traverser de façon sécuritaire vers le Parc Industriel ou encore vers le parc Fatima. Où en est le projet en ce moment? Merci! La famille Côté.* » Le conseil va préparer un échéancier pour ces travaux lors de la prochaine séance de travail.

Madame Sylvia Mariani, résidente de la rue Saint-Louis à Warwick a transmis la question suivante par courriel du 4 mai 2020 :

« *Les haies ne devraient pas être réglementées en cour arrière et latérale. Comme la majorité des villes du Québec, Victoriaville, Montréal, Québec, Drummondville etc... Les haies ne devraient pas avoir de limite hauteur au même titre qu'une clôture. Pourquoi ne pas modifier le règlement ?* » Le conseil municipal a déjà répondu à cette question à plusieurs reprises. Il faut toutefois préciser que les clôtures ont une limite de hauteur tout comme les haies de cèdres.

## **LEVÉE DE LA SÉANCE :**

2020-05-138

À vingt heures trente et une minutes, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité, que la séance soit levée.

Adoptée.

---

Diego Scalzo, maire  
Président

---

Lise Lemieux, DMA  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

*Je, Diego Scalzo maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la secrétaire-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.*

---

Diego Scalzo, maire  
Président